



Soyhières'Info

Table des matières :

1. Fermeture administration communale
2. Commission communales
3. Prochaine assemblée communale
4. Fermeture déchetterie communale
5. Graffitis effectués dans le village
6. Bennes du cimetière
7. L'Echo de l'Arche communique
8. Carte journalière dégriffée Commune
9. Informations du SCAV
10. Déchetterie—Déchets plastiques

Fermetures administration communale

Vacances d'automne - 9 au 20 octobre 2023

Toussaint - 1^{er} novembre 2023

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site internet de la Commune : <https://www.soyhieres.ch>

Commissions communales 2023—2027

Lors de la prochaine assemblée communale du 7 novembre prochain, il sera procédé à l'élection complémentaire d'un membre à la commission bâtiment, travaux publics et des eaux pour la fin de la législature 2023-2027. Le Conseil communal recherche:

1 membre pour la commission bâtiment/TP/Eaux

Suite à la démission d'un membre de la commission du cercle scolaire primaire du Haut-Plateau, le Conseil communal désire procéder à son remplacement. C'est le Conseil communal qui nomme les membres de cette commission

Délai de dépôt de candidatures:

Lundi 30 octobre 2023 à 12h00, à l'administration communale.

Acte de candidature : il portera les:

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Profession
- Signature

Le Conseil communal

Assemblée communale extraordinaire

La prochaine assemblée communale se déroulera le **mardi 7 novembre 2023 à 20h à la Cave**

Fermeture déchetterie communale

À la suite d'une décision du Conseil communal, la déchetterie communale sera fermée les week-ends correspondant aux jours fériés. La déchetterie sera dès lors fermée aux dates suivantes :

Les samedis 23 décembre et 30 décembre

Graffitis effectués dans le village

Depuis quelques semaines, des graffitis fleurissent à plusieurs endroits dans le village. C'est clairement une atteinte à l'espace public.

Le Conseil communal déplore cette situation et appelle le ou les auteurs à cesser leurs actes. Actuellement, des rondes nocturnes sont organisées par les Autorités et plainte sera déposée pour tout nouveau graffiti.

Bennes du cimetière

La Commune de Soyhières met à disposition une grande benne pour les déchets verts ainsi qu'une petite benne pour tout autre déchet du cimetière (pots en plastique, etc.). Lors du dernier ramassage de la benne des déchets verts, il a été constaté que de nombreux autres déchets y étaient déposés. Nous rappelons aux utilisateurs qu'il convient de trier strictement les déchets. Une information est apposée à même la grande benne des déchets verts.

L'Echo de l'Arche communique

L'édition no 83 sortira de presse en novembre. Les abonnés seront invités à renouveler leur abonnement 2024. Deux possibilités sont offertes :

l'abonnement au prix habituel de CHF 25.00

ou

l'abonnement soutien au prix de CHF 30.00

IBAN CH83 8080 8009 8715 2914 2

Association des Maires du Haut-Plateau



Soyhières'Info

Carte journalière dégriffée Commune

Le Conseil communal informe les citoyennes et citoyens qu'il a adhéré à la vente des cartes journalières dégriffées. Le premier jour de vente possible de cartes valables à partir du 1er janvier 2024 sera le 11 décembre 2023. Le secrétariat communal disposera de l'application « Alliance SwissPass » et officiera en tant que point de vente.

L'avantage de cette nouvelle offre se traduit par l'achat des billets directement auprès du secrétariat communal durant les jours d'ouverture.

Des informations complémentaires seront disponibles sur le site Internet d'ici la fin octobre.

Info du service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Les bovins, porcs, moutons, chèvres, équidés, camélidés du Nouveau-Monde, gibier détenu en enclos, chiens, volailles et ruchers ainsi que les piscicultures doivent être enregistrés. L'enregistrement est nécessaire pour la lutte contre les épizooties (identification des animaux et historique du trafic des animaux). Tous les détenteurs et tous les animaux des espèces mentionnées ci-dessus doivent ainsi être enregistrés dans différentes banques de données. Les exigences d'enregistrement par espèce sont détaillées dans la directive du SCAV.

Le Conseil communal rappelle qu'il s'agit d'une obligation et que l'enregistrement et l'identification doivent être effectués.

Déchets plastiques dès le samedi 4 novembre 2023

Le Conseil communal communique que, dès le samedi 4 novembre prochain, les déchets plastiques devront être déposés au sein de sacs de 110 l (**non-taxés**) **uniquement** et solidement attachés. Le lieu exact dans le bâtiment sera clairement indiqué.

Cette manière de récolter les déchets plastiques est momentanée. Elle fait suite à des soucis de manutention et d'ergonomie envers les employés, afin d'éviter le transport de grands bacs très lourds utilisés jusqu'à ce jour. Une solution définitive sera effective d'ici quelques mois.

Suite à une analyse des coûts pour l'ensemble des intervenants et du personnel communal, le Conseil communal a décidé de **maintenir** le traitement des déchets plastiques dans le but d'aider la population dans cette période où les augmentations de prix ne cessent d'affluer.

Le Conseil communal vous remercie pour votre compréhension.